



Distribution par Internet

La question de principe

La vision est le sens le plus important chez l'être humain. Le public s'attend à ce que ses appareils de vision (lunettes et lentilles cornéennes) lui donnent la meilleure vision possible. Il s'attend aussi à ce qu'un professionnel qualifié et réglementé lui garantisse qu'il recevra des soins optimaux. De plus, les ordres des provinces exigent que les docteurs en optométrie rendent compte de leurs actes et répondent aux normes de soin.

Un examen fondé sur des preuves réalisé par le Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé en Ontario¹ a déterminé que la distribution d'articles de lunetterie devrait demeurer un acte réglementé. La décision de recommander le maintien de la réglementation repose sur le fait que la vente non réglementée de lentilles cornéennes et de lunettes risque de causer du tort.

Les fournisseurs non réglementés d'articles de lunetterie qui vendent par Internet continuent d'inciter les consommateurs au Canada à acheter des lunettes et des lentilles cornéennes en ligne sans bénéficier de l'assurance de la qualité et de l'obligation de rendre compte. Le public ne sait pas en général que ces fournisseurs ne sont pas réglementés. Les articles de lunetterie non réglementés n'exposent pas seulement le public au risque de recevoir des soins de qualité inférieure : ils constituent aussi un problème de vérification pour les payeurs tiers.

Les problèmes actuellement associés à la vente non réglementée d'articles de lunetterie d'ordonnance par Internet comprennent la non-vérification de l'ordonnance, l'autoprescription de marques de lentilles cornéennes et de correction, et le fait que les mesures de distance interpupillaire et de hauteur des segments sont autoadministrées et que les lunettes ne sont pas bien ajustées.

Énoncé de principe

L'ACO appuie la réglementation efficace de la distribution par Internet afin de garantir la sécurité et la précision des lunettes et des lentilles cornéennes. L'intérêt public est servi et protégé de façon optimale dans un environnement contrôlé qui régit l'achat en ligne d'articles de lunetterie d'ordonnance. L'ACO propose que la distribution d'articles de lunetterie par Internet se conforme aux principes suivants de la distribution d'articles d'optométrie :

- Sécurité des patients
- Responsabilité et discrétion professionnelle
- Garantie d'efficacité optimale de l'appareil
- Disponibilité de soins continus

En outre, les quatre exigences minimales qui suivent sur la distribution garantiront que les lunettes et les lentilles cornéennes sont fournies de la façon prescrite et offrent un rendement optimal.

- Une ordonnance courante et valide pour les lunettes obtenue d'un optométriste ou d'un médecin.

- Les mesures des montures ou des lentilles exactes et appropriées sont garanties par un professionnel réglementé des soins oculovisuels.
- Les lunettes sont vérifiées, adaptées et ajustées personnellement pour le patient par un professionnel réglementé des soins oculovisuels.
- Une ordonnance courante et valide pour des lentilles cornéennes rédigée par un professionnel autorisé et réglementé des soins oculovisuels.

Il faut continuer de réglementer la distribution des articles de lunetterie afin de garantir au public les meilleurs soins de la vue possibles. L'ACO reconnaît que les consommateurs s'attendent à la norme la plus rigoureuse de soins oculovisuels de leurs docteurs en optométrie et que la commodité est un aspect important des soins en question. Comme la distribution non réglementée compromet le soin des patients, seuls des professionnels des soins oculovisuels devraient distribuer des lunettes et des lentilles cornéennes par Internet.

-Revue : 10 juillet 2014

Références:

1. Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé, Interprofessional Collaboration Among Eye Care Health Professionals, Mars 2010 <http://www.hprac.org/fr/reports/archivedreports.asp>